

Montpellier, vendredi 17 mai 2019

Élections européennes 26 mai 2019

A l'occasion des élections européennes qui se dérouleront le dimanche 26 mai 2019, les dispositions concernant la communication des taux de participation et les résultats sont les suivants :

Taux de participation

Les taux de participations partiels seront transmis à 12h00 et à 17h00 à l'ensemble des rédactions par l'envoi de communiqués de presse et publiés sur le compte twitter de la préfecture **@prefet34**

Communication des résultats (estimations) à partir de 20h00

- Les rédactions qui souhaiteraient télécharger les résultats pourront le faire sur le site internet du ministère sous la forme de fichiers XML* et HTML* actualisés en temps réel, commune par commune, à l'adresse suivante :

<https://elections.interieur.gouv.fr/telechargements/ER2019/>

Pour l'Hérault, il faudra se connecter à l'adresse ci-dessus, puis cliquer sur le dossier résultat T1, puis sur le dossier 076 (code région) et enfin sur 034 (code département).

- Les résultats du scrutin au niveau national, départemental et communal seront également disponibles dès 20 heures, rafraîchis régulièrement et **en consultation uniquement**, sur le site du ministère de l'Intérieur :

<https://elections.interieur.gouv.fr/europeennes-2019/>

- L'ensemble de notre fichier presse sera destinataire de résultats sous forme de communiqués.

HORAIRES D'OUVERTURE DES BUREAUX DE VOTE :

8h00 – 18h00

Sauf Montpellier **8h00 - 20h00**

LISTE DES CANDIDATURES :

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/elections-europeennes-du-26-mai-2019-les-candidatures-enregistrees/>

CANDIDATS ET PROFESSIONS DE FOI :

<https://elections.interieur.gouv.fr/europeennes-2019/>

* Le guide technique pour le téléchargement des fichiers XML et HTML se trouve en pièce jointe



Contact communication le soir de l'élection : 06 82 79 66 62

Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



@prefet34

